



# DÉFIBRILLATEURS



Registre.fr vous informe des changements suite au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018  
Les ERP ont l'obligation d'être équipé de défibrillateurs.



## 01 QU'EST CE QU'UN DÉFIBRILLATEUR ?

Un défibrillateur est un appareil employé pour administrer une décharge électrique, appelé aussi défibrillation, sur une personne en arrêt cardiaque.

## 02 QUI DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN DÉFIBRILLATEUR ?

Le décret n°2018-1186 impose à tous les ERP de s'équiper de défibrillateurs.

CATÉGORIE ERP	OBLIGATOIRE DÈS LE...
ERP de catégorie 1 à 3	1ere Janvier 2020
ERP de catégorie 4	1ere Janvier 2021
ERP de catégorie 5	1ere Janvier 2022



## DE PLUS, LA MAINTENANCE EST OBLIGATOIRE.

Elle peut être réalisée par le fabricant, le fournisseur de tierce maintenance ou l'exploitant (article R5212-25 du code de la santé publique). Toutes maintenances et interventions sur un défibrillateur doivent être répertoriées dans un registre adéquate (article R123-60 du décret).

Pour davantage d'informations sur le CSE, consultez le site